



USS Union syndicale suisse

www.uss.ch

Session parlementaire de printemps

Révision de la loi sur l'assurance-chômage : le peuple décidera

La voie était toute tracée et plus le parlement bricolait, plus les mesures de démantèlement s'entassaient les unes sur les autres. Un désastre ! Les chances de sauver cette révision de la loi sur l'assurance-chômage (LACI) sont désormais quasi nulles. C'est pourquoi l'Union syndicale suisse (USS) a décidé de saisir le référendum car elle cherche uniquement à punir les victimes du chômage.

Ewald Ackermann, rédacteur de l'USS/fq

Cela n'arrive pratiquement jamais : le Comité de l'USS a déjà décidé – c'était le 3 février – de saisir le référendum contre la révision de la LACI. Lors de la session parlementaire de printemps, les deux Chambres vont toutefois à nouveau devoir se pencher sur cette question et éliminer leurs divergences. Mais une chose est d'ores et déjà claire : confondant comme rarement vu cause et effet, les Chambres ont lancé une vraie croisade contre les chômeuses et les chômeurs. Le démantèlement cumulé des prestations de cette assurance a ainsi pris une ampleur insupportable illustrant du coup une arrogance sans bornes. « On » a fait comme s'il y avait assez de travail, mais trop d'indemnités pour les personnes au chômage qui, par conséquent, refuseraient de travailler...

Les premiers attaqués sont les *jeunes*. Principales victimes de l'actuelle crise, ils devraient s'accommoder du passage de 400 à 130 du nombre des indemnités journalières pour ceux qui ont 25 ans et moins, et à 260 pour ceux qui ont entre 25 et 30 ans. S'ajoute à cela une réduction du nombre des indemnités (de 260 à 90) des personnes libérées de l'obligation de cotiser et une réglementation plus sévère concernant la notion de « travail convenable ». Les *chômeurs et chômeuses de longue durée* sont aussi en point de mire. Il est en effet prévu de supprimer la disposition qui permet aujourd'hui de prolonger à 520 le nombre d'indemnités versées aux chômeurs et chômeuses des régions particulièrement frappées par le chômage. Enfin, le Conseil national veut diminuer deux fois de 5 % les indemnités des personnes au chômage depuis une année.

Il est possible que la session parlementaire de printemps permette d'« adoucir » quelque peu une ou plusieurs de ces mesures de démantèlement. Mais cela ne changera rien à l'effet global de la révision. Alors que le chômage causé par les jongleries financières inouïes de la droite augmente, celle-ci veut radicalement restreindre la protection dont les personnes concernées ont justement un besoin urgent. Si ce n'est pas là de la perversité pure et simple !

C'est pourquoi l'USS va, dans le cadre d'une vaste alliance, tout faire pour que ce projet socialement bancal échoue. Et elle peut le faire avec bonne conscience parce que la loi en vigueur prévoit déjà un mécanisme efficace pour endiguer la dette de l'assurance.